

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 994 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Dossier 100 jours

(Lire en page 12)

V. Kamerhe transpire les révélations !



Analyse libre

10 leçons anthologiques à retenir de la prestation de Kamerhe

(Lire en page 12)

Dossier 100 jours/sauts-de-moutons

Blattner, DG de Safricas, devant les juges le 18 mai

COVID-19

Cuba offre sa collaboration à la RDC

(Lire en page 2)

TP Mazembe : Démenti concernant Jean Il Makoun

(Lire en page 11)

Coronavirus : Des experts chinois à Kinshasa depuis hier !

1102 cas confirmés, 146 guéris et 44 décès

(Lire en page 2)



Coronavirus : Des experts chinois à Kinshasa depuis hier !

1102 cas confirmés, 146 guéris et 44 décès



Depuis le début de l'épidémie de Coronavirus en RDC, rapporte le bulletin du secrétariat technique du Comité multisectoriel de lutte contre la pandémie de Covid-19 du lundi 11 mai, le cumul des cas confirmés est de 1102.

Au total, poursuit le même document, il y a eu 44 décès et 146 personnes guéries. Pour la journée de ce lundi, 78 nouveaux cas ont été confirmés, dont 62 à Kinshasa et 16 dans la province du Kongo Central.

Il faut aussi noter 3 nouveaux décès des cas confirmés et que 461 cas suspects sont en cours d'investigation.

La bonne nouvelle est que 5 nouvelles personnes sorties guéries et que 747 patients en bonne évolution.

La ville de Kinshasa est restée l'épicentre de cette maladie avec 1032 cas confirmés.

Arrivée des experts chinois

L'ambassadeur de la Chine en RDC, M. Zhu Jing, a annoncé à l'issue d'une réunion à l'INRB, avec le ministre de la Santé et son vice, ainsi que le Secrétaire technique du Comité multisectoriel de la riposte contre la Covid-19, l'arrivée en RDC d'une équipe chinoise en mission d'expertise pour un partage de compétences dans la lutte contre cette pandémie.

Selon le bulletin du secrétariat technique de riposte, cette équipe chinoise aura également la mission de former les équipes médicales chinoises déjà à Kinshasa dans le but d'aider les autorités sanitaires congolaises à renforcer la capacité de prévention et de contrôle épidémique, a expliqué M. Zhu Jing.

COVID19 : MSF réajuste tous ses projets en RDC

Médecins Sans Frontières (MSF) a mis en place des mesures de prévention et de contrôle du COVID-19 dans tous ses projets en RDC, ajoutant l'inclusion de la formation du personnel médical, de la protection des patients et des soignants sans oublier la mise en place de services d'isolement des cas suspects dans les structures de santé appuyées par l'organisation médicale, indique un communiqué de cette structure.

Face à la menace que représente le COVID-19 pour les habitants de la mégapole Kinshasa, MSF mobilise ses équipes pour la prise en charge médicale des cas confirmés dans la capitale de la République démocratique du Congo (RDC), note la source.

Depuis le 27 avril, les équipes de MSF soignent des patients contaminés par le nouveau coronavirus à l'hôpital Saint-Joseph de Limete, en appui au Bureau Diocésain des Œuvres Médicales, au Ministère de la Santé et en coordination avec l'équipe nationale de la riposte au COVID-19.

La structure de prise en charge peut accueillir jusqu'à 31 patients et sera agrandie à 40 lits si cela s'avère nécessaire, selon les critères d'admission définis pour chaque commune par le Ministère de la Santé.

« Nous n'avons pas la capacité d'hospitaliser tout le monde », explique Faustin Igulu, responsable de la réponse COVID-19 pour MSF. « Nous prenons en charge les cas simples et modérés. Les cas sévères sont référés dans les structures spécialisées, désignées par le Ministère de la Santé. »

Au 10 mai, 27 patients étaient hospi-

talés, dont 22 cas confirmés et cinq cas suspects. Cinq patients se trouvent sous oxygène. Un système de pré-triage, avec un circuit « COVID » et « non COVID », mis en place à l'entrée principal de l'hôpital permet à tous les patients de venir consulter à Saint Joseph pour d'autres pathologies en toute sécurité.

Déclarée le 10 mars dernier en RDC, l'épidémie ne cesse de s'étendre à travers le pays, avec 1 024 cas confirmés, 141 personnes guéries et 41 décès au 10 mai 2020, selon les statistiques officielles. Si sept des 26 provinces sont aujourd'hui touchées, Kinshasa reste de loin la ville la plus affectée par le COVID-19, avec 938 cas confirmés.

« Nous constatons une aggravation de l'état de santé des patients que nous recevons, qui souffrent d'autres maladies chroniques associées au nouveau coronavirus », observe Igulu. « Il est essentiel que les personnes qui développent des symptômes puissent rapidement se rendre dans les structures de prise en charge COVID-19 désignées en fonction de leurs communes respectives avant que leur état ne se détériore », conclut-il.

Des équipes mobiles de MSF accompagnent 50 structures de santé de quatre zones sanitaires de Kinshasa (Ngaba, Barumbu, Lingwala et Limete) afin d'y renforcer les mesures d'hygiène, de les équiper en masques et lave-mains, et de former le personnel médical ainsi que les relais communautaires sur la prévention et le contrôle des infections dans les centres de soins et au sein des familles. ACP

COVID-19

Cuba offre sa collaboration à la RDC

Le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a échangé lundi à la primature avec l'Ambassadrice de la République de Cuba en RDC, Mme Eva Yelina Silva Walker.

La diplomate cubaine a au sortir de ces échanges confié à la presse que sa visite auprès du Chef du Gouvernement avait pour objectif, d'une part de remercier le Gouvernement congolais pour son soutien diplomatique et d'autre part à enclencher un partage d'expérience entre Cuba et la RDC dans la lutte contre la pandémie à coronavirus.

« Le Cuba, comme pays émergents, est disposé à apporter son appui au niveau biologique de la recherche, du vaccin et dans le perfectionnement du service médical », a-t-



elle laissé entendre, ajoutant que les experts en matière technique vont se pencher sur la question pour voir comment matérialiser cette coopération.

NORD-KIVU

ASRAMES offre 20 000 comprimés de chloroquine à 5 hôpitaux de Goma

L'association régionale d'approvisionnement en médicaments essentiels (ASRAMES) a remis ce lundi 11 mai au ministre provincial de la santé du Nord-Kivu, un don de 20 000 comprimés de chloroquine pour 5 hôpitaux de Goma. Ces comprimés vont aider dans la prise en charge des malades de la COVID-19 dans cette province, où 8 cas ont été notifiés.

Wasso Misona, président du conseil d'administration d'ASRAMES, indique que ce don vient compléter le stock stratégique de chloroquine que le ministère de la Santé avait prévu pour la prise en charge des malades de la COVID-19, au Nord-Kivu :

« Les estimations faites par la division provinciale de la santé en vue de prépositionner dans un premier temps un stock stratégique au niveau de 34 zones de santé dégage un gap de 15.700 comprimés pour une prise en charge de 392 cas. C'est dans ce cadre qu'ASRAMES a décidé de contribuer aux efforts du gouvernement central et provincial en accordant 20 000 comprimés supplémentaires de chloroquine susceptibles de prendre en charge 500 cas des malades à COVID-19 ».

Pour le médecin directeur de l'hôpital provincial du Nord-Kivu, Ngilima Sebastien, ces comprimés vont renforcer la prise en charge des cas COVID-19.

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410

Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande

Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
+243999199410

Secrétaire de rédaction technique
Benoît Mutshipayi

Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Dossier 100 jours/sauts-de-moutons

Blattner, DG de Safricas, devant les juges le 18 mai

Bien qu'en liberté provisoire, le Directeur général de Safricas sera de vant les juges du Parquet général près le Tribunal de grande instance de la Gombe le 18 mai prochain. Ainsi a requis le Procureur général Pascal Mukonkole. L'Américain Blattner, on le sait, est poursuivi pour la sé- quence construction de sauts-de-moutons, en construction dans la ville de Kinshasa. Détenue depuis le 19 février à la prison centrale de Makala le Di- recteur général de l'entreprise de construction Safricas avait obtenu une liberté provisoire le vendredi 27 mars. Ce, après avoir versé une somme de 2 millions 500 mille dollars, au titre de garantie pour l'achèvement des tra- vaux de construction de 4 sauts-de-moutons dans lesquels son entreprise est impliquée. M. Blattner avait également versé une somme de 30.000 usd de caution.

Il faudra attendre maintenant le déroulement du procès pour savoir le sort réservé à l'entrepreneur présent sur le sol congolais depuis des lustres. Il est soupçonné, comme beaucoup d'autres personnes, de détournement de fonds alloués aux différents projets inscrits dans le cadre du programme du Chef de l'Etat des 100 jours.

LR

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUVOIR JUDICIAIRE
ZNC/2AK

Kinshasa, le 17/04/2020

PARQUET GENERAL
MIELLA COUR D'APPEL DE KINSHASA/GOMBE
Le Procureur Général

RP 26921
N° 1638/RMP.1504/PG.023/W/LUK/2020.

REQUETE AUX FINS DE FIXATION D'AUDIENCE

TRANSMIS copie pour information à :

Monsieur le Procureur Général près la
Cour de Cassation
(Avec l'assurance de sa haute considération)
à KINSHASA/GOMBE.

Kinshasa, le
Le Procureur Général,
Pascal MUKONKOLE KATAMBWE

✓ A Monsieur le Président du Tribunal de
Grande Instance de et
à KINSHASA/GOMBE.

I. OBJET : Aff. MP c/ David Eric BLATTNER
RMP.1504/PG.023/a/2020/LUK.

Monsieur le Président,

L'Officier du Ministère Public près la Cour
d'Appel de Kinshasa/Gombe a l'honneur, conformément aux prescrits des articles 53
du Code de Procédure Pénale et 67 de la loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013,
de vous communiquer avec les présentes aux fins de fixation d'audience, coté de 1 à
37, le dossier judiciaire inscrit sous RMP.1504/PG.023/a/2020/LUK du registre du
Ministère Public près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe et comportant les pièces de
l'instruction de l'affaire à charge de :

II. IDENTITE DU PREVENU

Monsieur David Eric BLATTNER, de nationalité américaine, né à New Jersey, le 19
décembre 1967, marié à ILANA BLATTNER et père de autre (04) enfants, fils de
James BLATTNER (ev) et de Esther BLATTNER (ev), Profession : Directeur Général
de SAFRICAS, résidant à Kinshasa, Commune de la Gombe, Avenue Sergent MOKE,
n°20, Tél. : 081 90 00 000.

EN LIBERTE PROVISOIRE.

Palais de Justice (Place de l'Indépendance) - Kinshasa/Gombe.

III. LIELLE DES PREVENTIONS

1. Avoir, étant une personne chargée d'un service public, détourné des deniers
publics, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui
étaient entre ses mains, soit en vertu, soit en raison de sa charge ;

En l'espèce,
Avoir, à Kinshasa, Ville de ce nom et capitale de la République Démocratique du
Congo, le 03 mai 2019, étant Directeur Général de la Société SAFRICAS chargée
de la construction d'un ouvrage public en vertu du contrat n°OVD/DG/CGPMP/
SP/005/2019, détourné la somme de 1.272.135,28 \$US que le Ministère des
Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction représenté par l'Office des
Voiries et Drainage lui a donné à titre du premier acompte pour l'achat des
matériaux et construction du saut-de-mouton au carrefour du ROND-POINT
SOCIMAT à Kinshasa/Gombe.
Faits prévus et punis par l'article 145 du Code Pénal Livre II tel que modifié par la
loi n°73/017 du 05 janvier 1973.

2. Avoir, étant une personne chargée d'un service public, détourné des deniers
publics, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui
étaient entre ses mains, soit en vertu, soit en raison de sa charge ;

En l'espèce,
Avoir, dans les mêmes circonstances des lieux et de temps que ci-dessus, étant
Directeur Général de la Société SAFRICAS chargée de la construction d'un
ouvrage public en vertu du contrat n°OVD/DG/CGPMP/SP/001/2019, détourné la
somme de 1.394.201,08 \$US que le Ministère des Infrastructures, Travaux
Publics et Reconstruction représenté par l'Office des Voiries et Drainage lui a
donné à titre du premier acompte pour l'achat des matériaux et construction du
saut-de-mouton au carrefour des Avenues LIBERATION et SERGENT MOKE à
Kinshasa.
Faits prévus et punis par l'article 145 du Code Pénal Livre II tel que modifié par la
loi n°73/017 du 05 janvier 1973.

3. Avoir, étant une personne chargée d'un service public, détourné des deniers
publics, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui
étaient entre ses mains, soit en vertu, soit en raison de sa charge ;

En l'espèce,
Avoir, dans les mêmes circonstances des lieux que ci-dessus, le 18 mai 2019,
étant Directeur Général de la Société SAFRICAS chargée de la construction d'un
ouvrage public en vertu du contrat n°OVD/DG/CGPMP/SP/007/2019, détourné la
somme de 1.397.449,88 \$US que le Ministère des Infrastructures, Travaux
Publics et Reconstruction représenté par l'Office des Voiries et Drainage lui a
donné à titre du premier acompte pour l'achat des matériaux et construction du
saut-de-mouton au carrefour des Avenues KASA-VUBU et TRIOMPHAL à
Kinshasa.
Faits prévus et punis par l'article 145 du Code Pénal Livre II tel que modifié par la
loi n°73/017 du 05 janvier 1973.

Palais de Justice (Place de l'Indépendance) - Kinshasa/Gombe.

4. Avoir, étant une personne chargée d'un service public, détourné des deniers
publics, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui
étaient entre ses mains, soit en vertu, soit en raison de sa charge ;

En l'espèce,
Avoir, dans les mêmes circonstances des lieux que ci-dessus, le 04 juin 2019,
étant Directeur Général de la Société SAFRICAS chargée de la construction d'un
ouvrage public en vertu du contrat n°OVD/DG/CGPMP/SP/006/2019, détourné la
somme de 1.397.449,88 \$US que le Ministère des Infrastructures, Travaux
Publics et Reconstruction représenté par l'Office des Voiries et Drainage lui a
donné à titre du premier acompte pour l'achat des matériaux et construction du
saut-de-mouton au carrefour du ROND-POINT UPN à Kinshasa/Ngaliema.
Faits prévus et punis par l'article 145 du Code Pénal Livre II tel que modifié par la
loi n°73/017 du 05 janvier 1973.

IV. A CES CAUSES

Qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de fixer les jour, date et heure
auxquels cette affaire sera appelée en l'audience publique.

LE PROCUREUR GENERAL
Pascal MUKONKOLE KATAMBWE

Selon le ministre du Budget

La transparence budgétaire, une des préoccupations majeures du gouvernement

La transparence budgétaire est l'une des préoccupations majeures du gouvernement, a affirmé lundi en vidéo-conférence, le Vice-premier ministre, ministre du Budget, Jean-Baudouin Mayo à l'ouverture du dialogue pour l'amélioration de la Transparence Budgétaire.

Pour le Vice-premier ministre Mayo, la transparence budgétaire et la participation citoyenne constituent deux dimensions essentielles qui caractérisent tout système de gestion des finances publiques modernes, et que l'absence de ces dimensions dans le processus budgétaire a été pendant longtemps identifiée par des nombreuses revues portant sur la gestion des finances publiques, comme l'une des principales faiblesses de la gouvernance financière et budgétaire en République démocratique du Congo (RDC).

Pour pallier cette insuffisance, ajouta-t-il, le gouvernement a érigé en priorité, dans le Plan stratégique de la réforme des finances publiques adopté en 2010, l'accès des citoyens aux informations liées au processus budgétaire ainsi que l'implication et la prise en compte de leurs avis dans ledit



processus.

« La transparence budgétaire est aussi une préoccupation majeure du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo qui l'a réitéré parmi les 15 (quinze) axes du Programme du gouvernement », a-

il précisé, en laissant entendre qu'il convient de reconnaître que le chemin pour sortir les finances publiques congolaises de multiples faiblesses diagnostiquées sur elle est laborieux. Mais que le gouvernement résolu d'aller de l'avant, a fourni des efforts

devant la complexité de la réforme.

S'agissant de la transparence, indique M. Mayo, le gouvernement est parti d'un niveau très faible de cotation en 2008 par l'indice « Budget partnership » pour améliorer sa position grâce à la volonté de mettre à la disposition du public, les 07 (sept) documents budgétaires-clés qui sont sur le site web du ministre.

Selon le Vice-premier ministre, cet effort a permis de placer le pays au score de 33 (trente-trois) sur 100 (cent) en 2019, soit 4 (quatre) points par rapport à son niveau de 2017.

« Je remercie, au nom du gouvernement, les acteurs impliqués dans ces avancées pour la démocratie et la gouvernance, notamment le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF), les services du ministère du Budget, les partenaires au développement parmi lesquels, la Banque mondiale (BM), et la Coopération britannique ainsi que la société civile dont l'implication dans l'élaboration du Budget du Pouvoir central remonte à 2012, au travers de sa participation au séminaire budgétaire », a conclu Baudouin Mayo. ACP

ITURI

La MONUSCO remet au gouvernement provincial deux sites de démobilisation de la FRPI



Signature vendredi 28 février 2020 à Gety (Ituri) par le gouvernement congolais et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) d'un accord destiné à restaurer la paix, la sécurité et la stabilisation dans le territoire d'Irumu. Photo MONUSCO /Jean Tobie Okala

La MONUSCO a remis le lundi 11 mai au gouvernement provincial de l'Ituri les sites de désarmement et démobilisation des miliciens de la FRPI qui sont érigés aux villages de Karatsi et de Kazana en chefferie de Walendu Bindi.

Selon le responsable du STAREC en Ituri, cette action de la Mission onusienne s'inscrit dans le cadre de processus de paix au Sud du territoire d'Irumu. Jean-Marc Mazio ajoute que le démarrage de l'opération de désarmement est imminent.

Le Site de Kazana se trouve non loin de Kagaba à 35 km au sud de Bunia. Sur place, la MONUSCO a installé 26 tentes dont 15 serviront de logement aux miliciens de la FRPI affirme le responsable de la Section DDR de la MONUSCO en Ituri.

Ces tentes sont équipées de 162 lits et de matelas. Il y a également des abris réservés pour l'identification des miliciens,

pour l'isolement des cas suspects de Covid-19 et pour servir de cuisine et de dortoir.

La MONUSCO y a également construit 15 latrines et douches et a placé deux réservoirs d'eau d'une capacité totale de 3 000 litres et de deux conteneurs pour le stockage de vivres. Un protocole d'accord a été signé entre le gouvernement et la MONUSCO pour la gestion de ces sites.

Selon le responsable de STAREC en Ituri, Jean-Marc Mazio, toutes les conditions sont réunies dans ces deux sites pour l'accueil des miliciens de la FRPI. Il ajoute que des autorités nationales sont attendues en Ituri dans les prochains jours pour le lancement de l'opération de désarmement.

Environ 1100 miliciens de la FRPI et leurs dépendants sont installés depuis environ neuf mois au site de pre-cantonement à Azita à 5 km de Gety-Etat, chef-lieu de la chefferie de Walendu Bindi.

RO

Mise sur pied à l'UPN d'une commission de lutte contre la propagation de Covid-19

Le recteur de l'Université pédagogique nationale (UPN), le Pr Simon Masamba a annoncé lundi, lors d'un entretien avec l'ACP, la mise sur pied au sein du site de cette institution universitaire, d'une commission spéciale de lutte contre la propagation de COVID-19.

Composée des scientifiques de différents domaines des sciences de cette université publique, à savoir, la biologie, le physique, la chimie, les sciences de santé, les sciences agronomiques, les sciences

économiques et la médecine vétérinaire, cette commission entend mettre à profit l'apport de l'UPN dans la lutte contre le Covid-19 en RDC, a fait savoir le Pr Simon Masamba.

Selon lui, ladite commission spéciale a la mission de recenser les résultats de différentes recherches menées à l'UPN dans le cadre de la riposte contre la pandémie ainsi que toute forme de contribution susceptible de barrer la route à Coronavirus. ACP

Uvira : retour au calme à la prison après soulèvement des détenus qui réclamaient la nourriture

Le ministère du Commerce extérieur a affirmé lundi 11 mai que le gouvernement avait pris des mesures sur le plan économique, monétaire et financier pour préserver le cadre macroéconomique en cette période sanitaire de crise sanitaire liée au Coronavirus.

Chaque ministère s'active à mettre en œuvre ces mesures dans son secteur. Selon le conseiller juridique du ministre Jean-Lucien Busa, Maître Lilongo Baende Cedric, le ministère du commerce extérieur, intervient dans la catégorie des mesures qui visent à soutenir l'offre et la demande des produits de première nécessité.

« S'agissant précisément du ministère de Commerce extérieur, nous intervenons dans la catégorie des mesures qui visent à soutenir l'offre et la demande des produits de première nécessité. Je vais vous donner quelques exemples. Son Excellence Jean Lucien Busa assure la mise en œuvre de la mesure relative à l'exonération des impôts, droits taxes et redevances à l'importation et la vente des intrants des produits pharmaceutiques ainsi que sur les matériels et équipements médicaux liés à la pandémie et cela pour une durée de 6 mois », a-t-il expliqué.

Le conseiller juridique du ministre du commerce extérieur affirme que son mi-



nistre assure également la mise en œuvre de la suspension de la perception de la TVA à l'importation, sur la production et la vente des produits de première nécessité et cela pendant une durée de trois mois.

Maître Lilongo Baende Cedric soutient que ces interventions se font de concert avec les ministres de la Santé, de l'Economie nationale et des Finances ainsi que les autres services de l'Etat.

FRONTIER oblige RULCO à licencier 1 500 agents, Justicia asbl dénonce une violation de législation

RULVIS Congo SAS (RULCO) contrainte de licencier massivement plus de 1 500 travailleurs, y compris ceux de ses sous-traitants. A la base, d'après Justicia Asbl, une rupture unilatérale du contrat de prestation de services miniers lui notifiée par son partenaire, la société FRONTIER SA, qui fait partie du groupe Eurasian Resources Groupe (ERG). Une situation que dénonce la société civile tant qu'elle viole les droits humains et la législation congolaise.

En effet, d'après le communiqué publié par cette Asbl ce lundi 11 mai 2020, FRONTIER SA avait signé avec RULCO un contrat de 38 mois pour les travaux d'évacuation, de chargement et de transport de minerais de la carrière du site de Kishiba située dans le territoire de Sakania. Mais, sans être avertie, ce contrat a été résilié unilatéralement.

« Alors que la pandémie du Coronavirus tend à être maîtrisée à travers le monde et que le ministère national de l'Emploi et prévoyance sociale a interdit tout licenciement massif pour cause de COVID-19, pendant la période de l'Etat d'urgence sanitaire telle que décrétée par le chef de l'Etat, FRONTIER SA informe RULCO de

la résiliation unilatérale du contrat, à dater du 23 avril dernier, pour crise financière liée à la baisse mondiale du prix du cuivre et aux conséquences de la pandémie en termes des restrictions ou mesures de confinement prises par les Etats », indique Justicia Asbl.

Décision de FRONTIER non justifiée pour quatre raisons

Justicia Asbl juge non valables les raisons évoquées par FRONTIER. Primo, le prix mondial du cuivre a tendance à remonter plutôt qu'à baisser car selon le prix LME de ce lundi 11 mai 2020, le prix du cuivre est passé de 4 800 USD à 5 200 USD.

Secundo, constate-t-elle, que les activités minières en RDC continuent normalement dans des nombreuses sociétés minières en dehors du Groupe ERG, malgré les restrictions ou mesures de confinement prises par les Etats.

Tertio, Justicia Asbl note qu'aucune, parmi les grandes entreprises minières comme TFM, MMG, Ruashi Mining, KCC et autres, n'a contraint les travailleurs au licenciement massif encore moins procéder à la

rupture des contrats de sous-traitance avec leurs prestataires des services.

Et enfin, plusieurs Etats annoncent courageusement la levée progressive des mesures de confinement et la Chine, principale acheteur du cuivre produit par FRONTIER SA, a repris entièrement ses activités.

« Justicia Asbl invite Eurasian Resources Groupe/FRONTIER SA d'annuler sa décision de rupture unilatérale de contrat contre RULCO duquel résulterait la conséquence de licenciement massif des travailleurs ; et de se conformer aux normes imposables à toutes les entreprises ISO, notamment les normes sur le respect des droits humains, la protection de l'environnement, le code et règlement minier, la législation en matière de travail, le droit OHADA et toutes les normes pour une entreprise socialement responsable », lit-on dans le communiqué.

Bien plus, cette organisation de la société civile invite le Gouvernement congolais premièrement à veiller à ce que des entreprises minières n'utilisent pas des manœuvres et subterfuges pour violer la législation en matière de travail ainsi que les instructions claires des autorités en se servant de la pandémie de coronavirus

comme alibi et d'une crise financière imaginaire.

Ensuite, qu'il prenne des mesures contre les entreprises qui contribuent aux violations des droits de l'homme, notamment par la dégradation de l'environnement, les fausses déclarations fiscales, le non-respect ni des normes d'hébergement des travailleurs et des normes sanitaires en cette période de pandémie.

Au demeurant, Justicia Asbl rappelle que l'attitude peu responsable des dirigeants de ERG comme Monsieur Karim et Benedikt a été à la base du licenciement de plus de 5 000 employés à Boss Mining.

Et que sur la base des instructions du premier ministre de la RDC, contenues dans la lettre N°CAB/PM/DIRCAB/GN/2020/0693 du 07/04/2020, aucune entreprise privée ne peut procéder au licenciement massif de ses travailleurs pour cause de COVID-19 ainsi que la note circulaire N°CAB/MINETA/METPS/01/2020 sur les instructions pour maintenir la production des entreprises pendant l'état d'urgence sanitaire en RDC.

Nadine FULA

COVID-19

Afrique: vers la suspension du service de la dette envers ses créanciers privés internationaux

Des discussions sur une probable suspension du service de remboursement de la dette due par des pays africains à leurs créanciers privés internationaux ont été engagées le lundi 11 mai 2020. Ces discussions sont présidées par Tidjane Thiam, membre de la Task Force mise sur pied par l'Union africaine afin d'aider à trouver des solutions face aux différentes conséquences du Coronavirus.

« Il est clair depuis le déclenchement de cette pandémie, que tout le monde a un rôle à jouer – y compris le secteur privé – pour soutenir les pays africains émergents en capitaux et en liquidités pendant la crise », a déclaré Tidjane Thiam. Pour lui, des discussions de ce genre contribueront à faire avancer vers des solutions efficaces.

Il ressort de ce premier jour qu'une solution globale telle que l'ont décidé les chefs d'Etat du G20 pour la dette bilatérale, ne sera pas possible.

La rencontre s'est tenue en mode vidéoconférence. Les gouvernements africains y étaient représentés par la Commission Economique pour l'Afrique tandis que le groupe de près de 100 créanciers privés internationaux de l'Afrique était représenté par Institute for International Finance (IIF), une association basée à Washington DC aux Etats-Unis, qui regroupe des grandes banques et institutions financières du monde.

Selon Institute for International Finance (IIF), le montant global que les 77 pays éligibles à l'initiative du G20 pour une suspension temporaire des remboursements

de dette doivent remettre à des créanciers privés internationaux d'ici la fin d'année s'élève à 13 milliards USD.

Les deux parties ont convenu d'explorer des solutions pour fournir des liquidités aux pays africains, tout en organisant le remboursement de leurs dettes envers les créanciers et en préservant leur accès futur aux marchés des capitaux.

Dans un communiqué publié par l'IIF, il est indiqué que « le principal objectif de la discussion d'aujourd'hui était de comprendre l'éventail des options possibles, en plus de souligner l'importance de maintenir l'accès aux marchés privés accessible aux pays après la crise ».

Selon les experts du magazine Agence Ecofin, les rapprochements des

intérêts ne seront pas faciles à réaliser sur ce dossier car, en face, les créanciers privés de l'Afrique rappellent leur position de force.

Les spécialistes notent qu'il n'est pas certain que tous les créanciers participeront au processus sur les mêmes bases, étant donné la diversité des profils qui les caractérisent.

Par ailleurs, nuancent les spécialistes, pour les pays africains qui bénéficieraient d'un moratoire sur leurs dettes internationales privées, leurs notes souveraines pourraient être impactées négativement. Ce qui ne manquerait pas de renchérir leurs coûts d'emprunt à l'international.

Olivier KAMO

Covid-19: l'offre de la BCC pour approvisionner les grandes villes en denrées alimentaires ne trouve pas de bénéficiaires

Depuis le mois de mars 2020, la Banque Centrale du Congo a ouvert un guichet avec une première provision de 50 millions USD mise à la disposition des opérateurs économiques pouvant alimenter les grands centres urbains dont Kinshasa en produits vivriers de première nécessité durant cette crise sanitaire. Mais faute de projets bancables, aucun destinataire, n'a jusqu'à ce jour, pu bénéficier d'un crédit malgré que la BCC soit disposée à accompagner dans l'élaboration des dossiers.

La révélation a été faite par Deogratias Mutombo, le 30 avril 2020 que les 50 millions USD débloqués depuis plus d'un mois en faveur des opérateurs économiques pour éviter la rareté des denrées alimentaires durant cette période de la pandémie de covid-19 ne trouvent, jus-

qu'ici, pas des demandeurs.

« Parmi les mesures d'atténuation des effets du Covid-19 sur l'offre et la demande, il y a ce guichet de facilité de financement avec une enveloppement initiale de 50 millions de dollars pour permettre aux opérateurs économiques d'assurer l'approvisionnement des grands centres urbains en produits de première nécessité. Mais, nous remarquons que jusque-là il n'y a pas de bénéficiaires de ce financement alors que c'est donné à 7,5%, en termes de taux effectif global. Donc, vous n'aurez plus à payer d'autres frais de dossier. En tout et pour tout, vous ne paierez que ce taux-là. Mais les gens ne sollicitent pas », a argumenté le gouverneur de la Banque centrale du Congo.

« Je voudrais dire que cette facilité existe pour notre économie, c'est pour des opérateurs installés chez nous. C'est pour promouvoir la

production agricole intérieure. C'est pour nous permettre demain d'être autosuffisants sur ce plan-là. On peut commencer comme ça. J'ai reçu des appels comme quoi nous ne favorisons que Kinshasa, ce n'est pas vrai. Les opérateurs qui veulent bénéficier de cette facilité n'ont qu'à se présenter au niveau des guichets de leur banque en province. On m'a dit qu'il n'y a pas de demande de qualité c'est-à-dire des projets ne sont pas bancables. Ceux qui sollicitent ne savent pas présenter de projet. Ils ne présentent pas de garantie... C'est de l'argent qu'il faut rembourser ».

« Ne demandez pas toujours en termes de millions de dollars. Ce n'est peut-être pas toujours nécessaire. Pourquoi prendre beaucoup d'argent que peut être vous n'utiliserez pas. Demandez 250.000 dollars ou 300.000 dollars et présentez des garanties. Si vous pouvez vous faire assister par des fiduciaires, faites-le ».

« Jusque-là, les gens n'arrivent pas à obtenir ce crédit-là. C'est ce qu'on ne comprend pas. On a demandé à ce que ceux qui éprouvent des difficultés pouvaient nous écrire pour qu'on voie comment les aider à bien présenter leur projet. Mais, il faut présenter des projets qui garantissent la solvabilité. Pourquoi on n'arrive pas à prendre cet argent. Vous voulez seulement que les étrangers viennent prendre cet argent et puis vous allez dire qu'on ne favorise que les étrangers ».

« Il y a des banques dans chaque province. Il faut exprimer la demande », a déclaré le gouverneur de la BCC qui lançait encore un appel aux opérateurs économiques. C'était au cours de la conférence de presse à l'issue de la réunion du Comité de politique monétaire.

Arnaud Kabeya

ITURI

Plus de 500 maisons incendiées par des miliciens CODECO à Mahagi



Une nouvelle incursion des assaillants de CODECO est signalée depuis 5 heures de ce mardi 12 mai 2020 dans au moins 4 groupements du territoire de Mahagi située à plus de 180km au nord de Bunia, indiquent des sources sur place.

La société civile locale qui a alerté buniaactualite.com dresse un bilan provisoire de 3 morts et estime à plus de 500 le nombre de maisons déjà incendiées en chefferie de Djukoth.

« Dans l'avant-midi il y avait 2 civils et un militaire tués mais les combats se poursuivent. Le nombre de maisons rendues en cendre peut atteindre plus de 500 parce qu'ils ont commencé à opérer depuis déjà 4 jours » explique Anican Tingo de la nouvelle

société civile joint au téléphone.

Cette situation est à la base d'un important mouvement de la population qui se dirige vers Ngote et Mahagi centre, où les conditions humanitaires d'accueil ne sont pas réunies.

Actifs dans le territoire voisin de Djugu, les miliciens de CODECO ont intensifié leurs attaques à Mahagi où ils s'adonnent à des assassinats et pillage des biens des habitants.

Plus de 45 corps humains ont été découverts le samedi 2 mai dernier dans cette même contrée, les équipes de secours de la Croix-Rouge locale ont eu du mal à accéder pour leur inhumation suite à l'insécurité.

MEDIA CONGO PRESS

KASAI

Le remaniement du gouvernement provincial n'est pas à l'ordre du jour

Le Gouverneur du Kasai a, au cours d'un point de presse ce lundi 11 mai 2020, estimé que la réduction de la taille de son gouvernement tel que réclamée par certains députés provinciaux n'est pas à l'ordre du jour.

Maître Dieudonné Pieme qui évoque les difficultés que connaissent ses ministres et les sacrifices consentis pour la province pense que seul l'impératif politique pourra le déterminer.

« Le remaniement peut-être possible oui, mais seul l'impératif politique pourra l'édicter. Nous sommes entrain de l'analyser et nous estimons tout de suite que ce n'est pas à l'ordre

du jour. Je ne suis pas encore convaincu que c'est nécessaire » souligne Dieudonné Pieme.

Conscient de l'impact du COVID19 sur l'économie du Kasai, le gouverneur a dit saisir l'Assemblée provinciale pour un édit budgétaire rectificatif de l'exercice 2020.

Composé de 10 ministres et de trois Secrétaires exécutifs, le gouvernement provincial du Kasai peine à fonctionner. Ses membres accusent 9 mois d'impayement, voilà qui pousse certains députés de réclamer la réduction de nombre des ministres en tenant compte de l'assiette fiscale de la province. MCP

HAUT-KATANGA

Les jeunes de l'UNAFEC et de l'UDPS s'affrontent à Kasumbalesa

Des personnes ont été blessées et le siège de l'UNAFEC incendié lors des affrontements survenus entre les jeunes de ce parti et ceux de l'UDPS vendredi et samedi derniers à Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga. Au cours d'une conférence de presse dimanche 10 mai dans sa résidence à Lubumbashi, le président de l'UNAFEC, Gabriel Kyungu wa Kumwanza, a appelé les deux franges de la jeunesse au calme et « à ne pas se tromper de cible ».

Pour Kyungu wa Kumwanza, à ce stade, il est difficile d'avoir une version exacte de ce qui aurait été à la base de ces incidents.

"Sur place à Kasumbalesa, dans les deux

campes, on se rejette la balle. Il est inadmissible que ceux qui se réclament du même camp se rentrent dedans", a-t-il déploré.

Kyungu wa Kumwanza a enfin demandé aux jeunes de l'UDPS de ne pas se tromper d'ennemi. Selon lui, son parti soutient le chef de l'Etat, par principe, pour le bien de la population congolaise et milite pour la réussite de son mandat.

Pour sa part, le représentant de l'UDPS à Kasumbalesa, Gabriel Tshimanga, regrette aussi ce qui est arrivé. Il parle d'une infiltration dans les rangs des combattants, avant de rassurer que tous les militants de son parti sont sensibilisés pour que pareils incidents ne se reproduisent.

RO

SUD-KIVU

Bukavu: 14 jeunes garçons violés par un faux pasteur

La Fondation Panzi du prix Nobel de la paix 2018, le médecin congolais Denis Mukwege, a dénoncé mardi le viol présumé de 14 jeunes garçons par un homme se faisant passer pour un pasteur à Bukavu dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

La Fondation a promis sur son site internet de tout faire pour que « justice soit faite » pour réparer ces faits qui ont eu lieu courant avril.

A Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, « 14 petits garçons violés par un homme, se faisant passer pour un pasteur, sont pris en charge à l'hôpital général de référence de Panzi », écrit la Fondation sur son site.

La branche juridique de la Fondation Panzi, qui soigne habituellement les femmes violées, « assiste les victimes et suivra le dossier jusqu'à ce que justice soit faite ».

« En cours de traitement, les enfants avouent avoir été plusieurs fois violés » par le suspect « qui achetait leur silence contre des petits cadeaux pendant plusieurs semaines », selon la même source.

Âgé d'une trentaine d'années, l'auteur présumé a été arrêté le 28 avril et transféré au parquet le 2 mai, à indiqué un acteur de la société civile locale, Julien Namegabe, à l'AFP.

Issus de différentes familles, les 14 garçons, dont l'âge varie entre 8 et 15 ans, sont pris en charge depuis le 26 avril à l'hôpital de Panzi où ils sont arrivés dans « un état de souffrance, de stress psychique ».

« Ils présentaient un mélange de tristesse, de peur et de honte », a décrit Évariste Kajibwami, un des psychologues cliniciens qui suit ces patients depuis leur admission dans cette formation hospitalière.

En RDC, les cas d'agressions sexuelles et de viols commis sur des hommes sont moins rapportés que ceux ciblant de nombreuses femmes.

A la clinique de Panzi, le célèbre gynécologue congolais Denis Mukwege a soigné des milliers de femmes violées dans les conflits de l'est de la RDC depuis un quart de siècle. Sa Fondation est intervenue dans au moins deux procès devant la justice militaire fin 2017 et en septembre 2019.

Fin 2017, un milicien député local, Frédéric Batumike, a été condamné à la prison à vie pour des viols sur une quarantaine de fillettes à Kavumu près de Bukavu.

En novembre, un chef de guerre a été condamné pour des viols sur des femmes et au moins une fillette début 2018. La Fondation Panzi était partie civile. AFP

Aubin Ngongo Luwowo, ancien Sénateur, ancien ministre de l'Information et des Affaires Foncières sous Mobutu, Ancien Commissaire du Peuple, ancien journaliste de l'OZRT et fondateur de Radio Télé Kin Malebo, TKM, a tiré sa référence hier à Kinshasa.

Journaliste de talent et visionnaire, Ngongo Luwowo avait fondé son petit empire de presse, Kin Médias Sprl, qui regroupait l'Hebdomadaire La libre expression, la chaîne de radio et de télévision Radio Télé Kin Malebo RTKM et Télé Kin du Maniema, au crépuscule du régime Mobutu.

C'est la chaîne de télé TKM qui a révélé la vision de ce patron de presse avant-gardiste, première télé privée à diffuser l'information en République du Zaïre à l'époque.

Aubin Ngongo Luwowo est un ancien étudiant de l'Isti, de la première promotion en 1973. Lorsqu'il termine son cycle de diplômé en 1976, il démarre sa carrière de journaliste à l'OZRT, où il preste à la radio, dans un duo de choc avec Kwembe Kimpele, au journal parlé de midi.

Le sénateur Aubin Ngongo Luwowo, patron de TKM est décédé à Kinshasa



Il gravira les échelons jusqu'à devenir rédacteur en chef du journal télévisé. On le verra même correspondant de guerre lors de la fameuse guerre du Shaba.

Très ambitieux Aubin quitte la presse en 1992 pour se lancer en politique et il est élu commissaire du peuple. Ensuite, on le retrouvera ministre des Sports et de l'Information du gouvernement Birindwa entre 93 et 94, puis ministre des Affaires Foncières jusqu'à la fin du régime du Maréchal Mobutu, à qui il vouait une admiration sans limites.

Parallèlement à ses fonctions politiques, il se lance dans ses propres affaires, notamment dans le diamant, et dans la presse, en créant son entreprise de communications Kin Médias Sprl.

A l'arrivée de l'AFDL en 1997, il va en exil et en 2000, sa télévision TKM est au sommet de sa gloire, primée plusieurs fois

meilleure chaîne de télévision du Zaïre, avec le meilleur journal télévisé de l'époque, spécialiste de l'information de proximité.

Ses démêlés avec l'ancien ministre Dominique Sakombi Inongo lui coûteront la nationalisation de sa chaîne RTKM, qui deviendra RTNC4.

Il attendra l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila pour récupérer TKM, après une longue bataille juridique et de lobbying auprès des missions diplomatiques et organisations de défense des droits de l'homme. Son amour pour la politique sera prépondérant puisqu'il s'y accrochera pour devenir sénateur, après avoir passé haut la main un diplôme de droit qui l'enverra au Barreau de Mbandaka.

Aubin Ngongo Luwowo était un bon vivant, qui vivait toujours entouré de mêmes amis avec lesquels il avait grandi dans son Kin du natal, au Maniema, sa province bien aimée.

Ce mardi 12 mai, il quitte la terre des hommes, à la clinique Ngaliema Center, à Kinshasa, des suites d'une maladie qui le rongea depuis plusieurs années.

Pascal AMISI

Le Procureur général près la Cour de Cassation est attendu ce mercredi à l'Assemblée nationale

Le Procureur près la Cour de Cassation est attendu à la plénière de ce mercredi 13 mai à l'Assemblée nationale pour présenter le réquisitoire concernant l'autorisation des instructions judiciaires à charge d'un membre du gouvernement.

"Il y a lieu de relever la demande provenant du procureur général près la Cour de Cassation qui a saisi l'Assemblée nationale par le biais de son bureau pour demander l'autorisation des instructions judiciaires à charge d'un membre du gouvernement. La conférence des



présidents a adopté ce point, a décidé de recevoir le procureur pour la présentation de réquisitoire", a fait savoir Celestin Musao, après la réunion.

Sur ce, la plénière va également examiner le cas de John Ntumba, ministre de la formation professionnelle soupçonné d'avoir détourné 32 millions de dollars américains alloués au programme d'urgence des 100 jours au Kasai Central.

La plénière va se prononcer dans les conditions définies par la constitution et par le règlement intérieur. J.NK

Le directeur de cabinet du chef de l'État, Vital Kamerhe, reste en détention préventive. Le tribunal de grande instance Kinshasa/Gombe qui s'était donné 48 heures pour se prononcer sur les demandes de mise en liberté provisoire de Vital Kamerhe et de l'homme d'affaires libanais Sammih Jammal, a rejeté lesdites demandes.

La défense de Kamerhe souhaitait que leur client en détention préventive depuis le 8 avril quitte la prison de Makala pour notamment se faire soigner et préparer efficacement sa défense dans le cadre du

Liberté provisoire refusée à Kamerhe

procès sur le détournement présumé des deniers publics dans le cadre du programme de 100 jours.

Pour rappel, le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe a ouvert ce lundi 11 mai à la prison centrale de Makala, le procès contre le directeur de cabinet du chef

de l'État, Vital Kamerhe et consorts dans l'affaire de détournement des fonds alloués à la construction des 4.500 maisons préfabriquées initiée dans le cadre du programme d'urgence de 100 jours du chef de l'État.

Djodjo Vondi



Pour une vraie justice en RDC, Félix Tshisekedi doit se soumettre au devoir de « fouiner » dans le passé

Les révélations du parquet de Kinshasa Matete sur les auditions de Monsieur Kamerhe et ses complices ont suscité un réel espoir de voir que la justice de la RDC peut juger un agent public de l'État afin de dire au peuple la vérité, rien que la vérité.

Les faits reprochés à M. Vital Kamerhe sont d'autant plus graves que son enrichissement personnel est scandaleux, comparé à la misère des Congolais.

Un Directeur de Cabinet n'aurait jamais pu agir ainsi, sans que son chef hiérarchique, entendu M. Felix Tshisekedi, n'ait pu être au courant. Ce dernier ne peut éluder sa responsabilité managériale devant tant de scandales autour de lui. La responsabilité politique de tout chef se trouve engagée dès lors qu'il y a faute grave de ses subalternes, agissant en son nom ou exécutant ses ordres, si la faute n'est pas découverte par ses soins. De plus, M. Tshisekedi n'avait pas hésité à prendre publiquement la défense de son collaborateur dans l'affaire des 15 millions de dollars, allant jusqu'à déclarer « légale en RDC » la pratique des rétro-commissions.

Il est dès lors indispensable d'inclure ladite affaire dans les griefs retenus contre M. Kamerhe. Ce dossier a trait à des soupçons d'irrégularités présumées dans le retrait inapproprié d'un montant de 15 mil-

lions de dollars par des individus sur une somme de 100 millions de dollars empruntés par l'État pour apurer une partie de sa dette aux sociétés pétrolières. Entre le 27 mai et le 7 juin 2019, ce pactole avait été décaissé du compte du Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers, à la Rawbank, en 5 retraits d'espèces, de 4.000.000\$, 5.000.000\$, 1.500.000\$, 3.000.000\$ et 750.000\$ respectivement, soit un total de 14.250.000\$. Pour information, cette dette est due aux pertes subies par les sociétés de distribution de pétrole suite au gel des prix à la pompe décidé par l'État congolais, malgré la variation à la hausse des éléments de la structure des prix du carburant.

Ce dossier avait fait l'objet d'une enquête de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui avait saisi ensuite la Cour de Cassation en date du 31 juillet 2019. Mis en cause, M. Vital Kamerhe avait nié tout détournement. Le Chef de l'État, quant à lui, avait minimisé le sujet lors d'une interview télévisée, allant même jusqu'à affirmer qu'il s'agissait d'une pratique légale en RDC, même si cela est considéré comme délictueux partout ailleurs dans l'ensemble du monde civilisé.

Si M. Kamerhe doit se présenter le 11 mai au tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe pour l'affaire des maisons sociales, il ne

faut pas que les magistrats enterrent les autres dossiers. Ainsi, en plus de celui des 15 millions de dollars, il faut absolument que ceux en rapport au Projet des 100 jours soient considérés, notamment la construction des sauts-de-mouton dans la Ville de Kinshasa, l'asphaltage par la Société SOCO des routes aux Nord et Sud-Kivu, la construction de dépôts et stations-services de carburant au Kasai, ainsi que l'imbroglio de la commande et de la livraison au ministère de la Santé de médicaments réputés périmés. Il devrait en être de même aussi de toutes les autres enquêtes dans lesquelles apparaîtrait le nom de M. Kamerhe, y compris celles de l'IGF, autoritairement stoppées par lui.

Les Congolais s'attendent donc à d'autres procès contre Vital Kamerhe, après celui des maisons. Dans tous les cas, la RDC a besoin d'argent pour gérer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Il est donc impérieux que les magistrats fassent la lumière sur ces détournements des fonds publics et procèdent à leur récupération. Les magistrats ne doivent pas être sélectifs. Ils ne peuvent écarter les dossiers qui pourraient éclabousser d'autres personnes ou choisir un dossier qu'on peut nettoyer pour blanchir M. Kamerhe. La RDC a tant souffert du vol de l'argent de l'État sans que personne ne s'en émeuve.

Il ne faut pas non plus utiliser un

seul dossier pour que M. Felix Tshisekedi puisse le brandir comme son succès sur la lutte contre la corruption. Tout le monde sait qu'il a promis aux Occidentaux qu'il allait s'attaquer à son « faiseur », M. Kabila et à ses affidés sur les dossiers de corruption.

Les Congolais réclament aussi que M. Tshisekedi réussisse à s'affranchir de sa réticence à soumettre à la justice les crimes économiques et financiers survenus avant son arrivée au pouvoir. Il n'a donc pas le droit de continuer à trahir l'État en s'abstenant de fouiner dans le passé, alors qu'il y a encore visiblement de nombreux crimes demeurés impunis. L'ancien ministre de la justice, M. Luzolo Bambi clamait tout haut que la RDC perdait chaque année plus de 15 milliards de dollars à cause des détournements des fonds publics et de la fraude fiscale.

Le peuple reste vigilant. Il scrute tout et en particulier ce qui va se passer lors du procès du 11 mai dont la vocation naturelle est d'être public, car les fonds dont il est question sont publics. Cela mérite une diffusion radiotélévisée, afin de respecter les mesures barrières contre le COVID-19. Le peuple veut que le pouvoir judiciaire, en tant que pouvoir indépendant, puisse sauver la nation en péril.

Alain Daniel Shekomba
(homme d'affaires et politicien)

RD Congo : Covid-19, révélateur d'églises

Comment la pandémie révèle le départ entre l'Église catholique et les institutions évangéliques dans leur rapport au pouvoir et aux populations.

La scène se déroule le 18 mars. La vague du nouveau coronavirus commence à déferler sur Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo. Le président de la République, Félix Tshisekedi, annonce en direct à la télévision la fermeture des écoles, des discothèques, des bars, des restaurants, mais surtout des églises et des mosquées jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire. Du jamais-vu dans ce pays de 90 millions d'habitants qui compte une grande majorité de croyants. Si l'Église catholique s'est rapidement positionnée dans la lutte contre le Covid-19, la concurrence est plus rude entre les structures plus petites. Et comme en Amérique latine, notamment au Brésil ou aux États-Unis, des divergences sont apparues plus ou moins subtilement avec les églises évangéliques qui ne cachent pas leur scepticisme face à la réalité de l'épidémie.

Le Covid-19, une punition de Dieu ?

Le pasteur Gédéon Kieleka de l'église Victoire bénie n'y va pas par quatre chemins : il fustige franchement une stratégie « du diable » pour empêcher les chrétiens de se rapprocher de « Dieu ». Depuis son temple dans la commune de Kasavubu au centre de Kinshasa, l'homme de Dieu regrette que les autorités ne comprennent pas « les signes du temps », avance-t-il, jugeant les décisions du gouvernement hâtives. « Nous sommes conscients de l'ampleur de la maladie, mais fermer les églises alors que cette pandémie nécessite que l'on consacre Dieu par les prières de masse est une erreur. » Ce scepticisme est partagé par d'autres responsables d'églises habitués à rassembler chaque dimanche des milliers de fidèles. Ainsi il n'a pas été rare de voir la police intervenir par moments. « Nous avons constaté avec regret le refus de certains pasteurs de respecter les mesures barrières prises par les autorités du pays sous prétexte que le coronavirus est une punition de Dieu envers les pays qui ont légalisé la pratique du mariage homosexuel, ces pasteurs devraient voir la réalité en face », déplore Hervé Kwetila, 19 ans et étudiant en sociologie à l'université de Kinshasa. L'archevêque de Kinshasa, le cardinal Fridolin Ambongo, une voix qui fait autorité dans le pays, a tenté l'apaisement : « Il ne faut pas croire que le Covid-19 est une punition de Dieu, plutôt une occasion d'expérimenter la proximité de Dieu dans notre vie. »

Gaston Kayembe, fidèle de l'église Assemblée chrétienne de Kinshasa, ne partage pas l'avis du prélat. Il avance des motivations plus prosaïques. « Il est injuste de comparer l'Église catholique romaine aux autres églises. L'Église catholique est bien structurée, organisée et a des activités génératrices à travers le pays, tandis que nos églises vivent de la générosité de leurs fidèles. »

L'Église catholique, une institution de première importance

Ainsi, dès le 19 mars, la Conférence épiscopale congolaise sous les auspices de son président, Mgr Marcel Utembi, a immédiatement invité les

fidèles à appliquer scrupuleusement les mesures annoncées par le gouvernement : « Nous exhortons le Peuple congolais à prendre conscience que le coronavirus est une maladie tout aussi dangereuse qu'Ebola. Il est important que chacun de nous participe à son niveau à la riposte contre cette pandémie », avant d'appeler les prêtres et les consacrés à éviter les rassemblements religieux pour privilégier les célébrations en petit comité.

La RDC est le plus grand pays catholique d'Afrique. Selon le dernier rapport du cabinet d'étude « Target » sur les églises en RDC, plus de 93 % des Congolais se déclarent chrétiens, avec 42 % de catholiques, 25 % de protestants, 15 % d'adeptes des églises évangéliques dits de « Réveil », 4 % de pentecôtistes et 1 % de kimbanguistes. Avec ses 1 447 paroisses réparties en 47 diocèses disséminés à travers le pays, l'Église catholique joue un rôle de premier plan.

Pour Roger Iwaka, l'investisseur énergétique de l'Église catholique dans la lutte contre le Covid-19 trouve son explication dans l'histoire : « Si l'Église catholique est tant présente, c'est qu'elle est la seule institution à disposer d'une organisation unifiée sur l'ensemble du territoire depuis la colonisation. Et la propagation de cette pandémie ne peut que mettre à mal ses intérêts à travers le pays, d'où sa réaction rapide contrairement aux autres églises », explique cet expert en théologie au sein de l'Université catholique du Congo.

L'Église catholique est allée plus loin en suppléant la faiblesse de l'État depuis de longues années. Notamment à travers son organisation, Caritas. Selon les estimations, depuis la signature d'une convention en 2011, où l'État a délégué à l'Église par l'intermédiaire de Caritas, l'organisation la paye des enseignants du primaire et du secondaire dans les zones rurales. À ce jour, elle administre entre 40 et 60 % des écoles et des services de santé, privés comme publics.

L'institution catholique est aussi en première ligne dans l'accès à l'information lors de crises humanitaires. Guy-Marin Kamunji, chargé de communication au sein de Caritas, explique comment l'organisation concourt à la « promotion et au développement intégral de l'homme, c'est-à-dire secours d'urgence, œuvres médicales et projets de développement communautaire ». « Par exemple à Kins-

hasa, nous avons procédé à la distribution des affiches, dépliants, flyers portant sur les gestes barrières », a fait savoir l'homme de communication de cette structure humanitaire de l'Église catholique. Et de conclure que « la Caritas projette dans un futur proche la distribution des lave-mains avec savons liquides et des solutions hydroalcooliques aux personnes isolées et aux orphelins ».

Une proximité d'avec le pouvoir qui interroge

Au-delà de ce rôle social, l'Église s'est imposée depuis l'indépendance du pays en 1960 comme un acteur politique central. Récemment encore, elle a joué un rôle d'arbitre dans le long processus électoral qui a mené à la première transition pacifique du pays. Les Congolais l'ont gardé en mémoire.

Ce partenariat historique entre l'autel et le pouvoir en RDC se justifie encore aujourd'hui par la nomination par le président Tshisekedi du puissant archevêque de Kinshasa, le cardinal Fridolin Ambongo, au poste de coordinateur du Fonds de solidarité nationale contre le Covid-19. Ce dernier est secondé par le pasteur André Bukondoa, président de l'Église du Christ du Congo (ECC, protestant), et Sony Kafuta, représentant des églises évangéliques dit de Réveil. Ce fonds doit être financé par l'État, les entreprises publiques ou privées et les bailleurs de fonds.

Mais cette fois, l'Église catholique serait-elle allée trop loin ?

En tout cas, des voix se sont élevées à travers le pays demandant à l'archevêque de Kinshasa de renoncer à cette responsabilité qui serait « un piège » tendu par l'actuel pouvoir pour le décrédibiliser. Face à cette inquiétude, l'abbé Puis Kalama, secrétaire exécutif à la Commission épiscopale pour les affaires juridiques à la Cenco, affirme que « la crainte manifestée par les uns et les autres par amour pour la réputation de notre pasteur est normale. Mais une bonne prestation et gestion rigoureuse de cette coordination augmenteront davantage sa crédibilité ». Rien n'est moins sûr. D'autant plus que la discorde au sein de l'épiscopat n'est plus un secret dans la grande RDC.

Depuis la publication de ses propres résultats de la présidentielle, la Cenco a perdu un peu de sa crédibilité. Il y a quelques jours, c'est l'ensemble des différentes confessions religieuses de la République démocratique du Congo qui ont refusé « la gestion au quotidien » de l'argent public du Fonds national de solidarité contre le Covid-19. Ils l'ont annoncé vendredi 1er mai dans un communiqué. Ils estiment que « les modalités » de leur participation

« s'avèrent incompatibles avec leur statut de chefs spirituels. Il s'agit surtout de leur implication dans la gestion au quotidien des fonds publics. » À la place, les confessions religieuses proposent de modifier l'ordonnance présidentielle pour leur permettre d'animer « un conseil consultatif » qui « fera régulièrement le suivi de la gestion du FNSSC et donnera ses avis au président de la République pour la bonne gestion des fonds et matériels récoltés. »

Les églises évangéliques jouent leur légitimité

Dans cette querelle, les églises évangéliques se sont faites plus discrètes. Ne voulant pas apparaître au premier rang d'une bataille dans laquelle elles ne pourraient pas gagner grand-chose. Il faut savoir qu'au Congo, il existe une vraie différence entre les grandes églises évangéliques qui ont suivi les recommandations de l'État et les plus petites structures souvent entre les mains de pasteurs plus à la tête d'entreprises spirituelles. Ces derniers multiplient les cérémonies privées, les séances d'adoration, pour récolter les dons ou dîmes qui les font vivre, eux et leurs familles. En théorie, chaque fidèle doit verser 10 % de ses revenus à l'église et au pasteur. Afin de contourner cette situation inédite, tous ont mis le cap sur Internet. Ceux qui ont plus de moyens passent par la radio et la télévision.

Des pasteurs formés à l'évangélisation 2.0

Les réseaux sociaux sont devenus le catalyseur par excellence des pasteurs et autres apôtres 2.0 pour garder le contact avec leurs fidèles et assurer les services religieux : « Beaucoup de ceux qui sabotaient ces canaux ont été obligés de suivre une formation accélérée d'utilisation des réseaux sociaux. Très peu passent leurs prêches à la télévision, canal coûtant cher, étant donné que les fidèles sont confinés chez eux, difficile de réunir les moyens nécessaires pour les besoins de la cause », explique Jonathan Mulay, professeur de religion dans un lycée à Kinshasa. Facebook, WhatsApp, BBM, Instagram, Twitter, YouTube : tout est bon pour faire passer son message. Et pourquoi pas atteindre le but, celui de recevoir un transfert M-Pesa, Orange Money ou Airtel Money, c'est selon.

L'initiative des pasteurs et prêtres est saluée par tous, sauf qu'en RDC, tout le monde n'a pas d'accès à Internet. Le wi-fi est encore très rare dans la plupart des foyers, sans compter que le coût d'une recharge peut vite grimper. Pour Jonathan Mulay, il n'y a pas vraiment de surprise « tout au long de leurs prédications sur les réseaux sociaux, l'accent est plutôt mis sur la prise en charge de ces hommes de Dieu. Mais personne ne s'inquiète vraiment du sort de ces mêmes chrétiens confinés chez eux, qui ne peuvent ni bouger ni travailler pour trouver la dime et toutes sortes d'offrandes comme en temps normal. Les difficultés provoquées par le coronavirus fragilisent les pasteurs et les croyants. Et toute forme de demande risquerait d'être considérée comme un harcèlement religieux. »

Junior Malula
(Le Point Afrique)



L'église de Bethel, à Kinshasa, l'une des dizaines issues du culte protestant qui rassemble chaque dimanche des centaines de fidèles. © ROBERT CARRUBBA / AFP

Présidentielle au Burkina Faso**Eddie Komboïgo désigné candidat du parti de Blaise Compaoré**

Eddie Komboïgo, le président du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), le parti de Blaise Compaoré, a été élu candidat de sa formation politique pour la présidentielle burkinabè du 22 novembre 2020.

M. Eddie Komboïgo a été élu, le dimanche 10 mai 2020, candidat du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) pour la présidentielle du 22 novembre 2020 avec 133 voix contre 21 pour son challenger, Yaya Zoungana. Porté en mai 2015 à la tête du CDP, un an après des soulèvements populaires ayant conduit au départ de Blaise Compaoré du pouvoir, Eddie Komboïgo, tient le gouvernail du parti. A son septième congrès ordinaire, le parti a décidé de reconquérir le pouvoir d'Etat.

Avec 130 membres que compte le bureau exécutif national, le CDP a reconstruit ses comités de base et crée un maillage sur toute l'étendue du territoire pour mobiliser les militants et les sympathisants



dans l'optique de revenir au pouvoir.

Cette bataille s'annonce épique et palpitante. Les dirigeants du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP, parti au pouvoir), fondé par Roch Marc Christian Kaboré, un ancien cadre du parti de Blaise Compaoré, connaissent bien leurs principaux adversaires politiques, surtout le CDP, et s'attèlent à remplir et rester aux affaires.

Apanews

Coronavirus au Ghana**Une personne infectée par le virus en contamine 533 autres dans une usine**

Une personne porteuse du Sars-Cov-2 a infecté 533 individus dans une usine de transformation de poisson au Ghana, a déclaré le président Nana Akufo-Addo dans une allocution publique dimanche. Une personne a infecté plus d'un tiers des 1300 ouvriers de l'usine de la ville portuaire de Tema, à 25 kilomètres à l'est

de la capitale, a expliqué le président.

Les 533 nouvelles infections représentent plus de la moitié de l'ensemble des nouveaux cas de coronavirus enregistrés mercredi et jeudi derniers dans le pays.

Jusqu'à présent, le Ghana a signalé 4700 cas de Covid-19, 494 guérisons et 22 décès liés à la maladie.

COVID-19**La SADC établit des règles pour la reprise des cours**

Les États membres de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) qui ont l'intention de rouvrir des établissements d'enseignement doivent établir des exigences de prévention minimales et fondamentales, y compris la fourniture d'installations d'hygiène, d'eau et d'assainissement.

C'est l'une des recommandations du rapport de l'organisation, à laquelle l'Angola a eu accès récemment exhortant les membres, avec l'intention de reprendre les cours, à avoir des produits de nettoyage et de triage, ainsi que décongestionner les salles de classe. L'utilisation obligatoire de masques, le nettoyage et la désinfection et / ou la désinfection des salles de classe et

des espaces communs, imposant une distance sociale extrême dans les salles de classe respectives et dans les bus scolaires, sont également inclus dans les directives de cette organisation.

En Angola, en raison de covid-19, les cours ont été suspendus depuis mars dernier, suite au premier décret présidentiel législatif provisoire, renforcé le 25 de ce même mois avec le premier décret sur l'état d'urgence national de l'histoire du pays.

D'autre part, la SADC déclare également que les gouvernements qui ont l'intention de lever les règles de confinement doivent le faire de manière progressive, sans compromettre les efforts pour réduire la transmission. ANGOP

ANGOLA : João Lourenço nomme un nouveau commandant de l'armée

Le Président de la République, João Lourenço, a nommé ce mardi l'officier général, Jaque Raúl, au poste de commandant de l'armée, en remplacement du général Gouveia João de Sá Miranda.

Avant cela, le Chef de l'Etat, João Lourenço, en sa qualité de commandant en chef des Forces armées angolaises, a démis le général Gouveia João de Sá Miranda, du poste de commandant de l'armée, et le général Jaque Raúl, du poste de commandant en second de l'armée.

Dans une note, la Maison civile du Président de la République souligne que les remplacements ont eu lieu après que João Lourenço ait écouté le Conseil de sé-



curité nationale, l'organe de consultation du Président de la République sur les questions relatives à la conduite de la politique et de la stratégie de sécurité du pays.

Niger : plus de 40.000 personnes fuient les violences au Nigeria

Niger : plus de 40.000 personnes fuient les violences au Nigeria - © HCR/Hélène Caux

Les violences dans le nord-ouest du Nigeria en avril ont conduit 23.000 personnes à fuir vers le Niger, et 19.000 Nigériens à se déplacer à l'intérieur de leur pays, a annoncé mardi le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

"La violence persistante au nord-ouest du Nigeria a forcé environ 23.000 personnes à fuir vers le Niger durant le seul mois d'avril. Ce dernier afflux porte à plus de 60.000 le nombre total de réfugiés qui ont fui cette région du Nigeria pour le Niger voisin" depuis avril 2019, déclare le porte-parole du HCR Babar Baloch, cité dans le communiqué de l'organisation.

"Craignant et fuyant cette même insécurité dans les zones frontalières, un autre groupe de 19.000 ressortissants du Niger a été contraint de se déplacer à l'intérieur du Niger", ajoute-t-il.

Ces réfugiés et déplacés internes, "principalement des femmes et des enfants désespérés [...] fuient les attaques incessantes menées par des groupes armés dans les Etats de Sokoto, Zamfara et Katsina au Nigeria, et ils trouvent refuge dans la région de Maradi" (centre sud du Niger), selon le HCR, qui souligne que les réfugiés ont été "autorisés à entrer au Niger malgré la fermeture des frontières du fait de la pandémie de Covid-19".

Quarante-sept personnes ont été tuées dans des attaques de bandits armés à moto contre cinq villages de l'Etat de Katsina dans le nord du Nigeria le 18 avril. Selon la police, il s'agit de gangs criminels, spécialisés dans le vol de bétail et les enlè-

vements contre rançon.

"Les réfugiés en fuite témoignent d'une violence extrême contre les civils, de meurtres, d'enlèvements contre rançon et de pillages des villages", selon le HCR qui se dit "préoccupé par la dégradation de la sécurité à l'intérieur du Nigeria et par le risque d'incursions armées au Niger".

Ces violences s'ajoutent à celles des groupes armés djihadistes qui opèrent dans la région du lac Tchad, rappelle le HCR. La région de Diffa (sud-est du Niger) proche du Nigeria, théâtre d'attaques constantes des djihadistes nigériens de l'Isawap (Etat islamique en Afrique de l'Ouest) et de Boko Haram, abrite plus de 300.000 réfugiés nigériens et déplacés internes.

Dans les régions de Tillabéri et Tahoua (ouest du Niger) où sévissent des groupes djihadistes sahéliens, dont l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), quelque 80.000 personnes ont été contraintes de se déplacer. RTBF

Au total, le Niger abrite près de 500.000 réfugiés (Nigériens, Maliens et Burkinabè) et déplacés internes, chassés par les violences djihadistes ou des bandes armées, selon un rapport récent de l'ONU qui s'inquiète du manque de fonds pour couvrir tous les besoins. Certains réfugiés et déplacés vivent au milieu d'une population déjà très pauvre. Le centre du Sahel est touché par les violences djihadistes – souvent entremêlées à des conflits intercommunautaires – qui ont fait 4000 morts au Mali, au Niger et au Burkina Faso en 2019, selon l'ONU.

Poutine veut remettre les Russes au travail

Le président Vladimir Poutine a annoncé la fin de la période chômée en Russie, qui avait été instaurée dans tous les secteurs de l'économie pour inciter la population au confinement.

La Russie a franchi ce lundi un premier pas vers le déconfinement. Le président Vladimir Poutine a en effet ordonné la fin de la période chômée, dès ce mardi.

Il l'a annoncé lors d'une réunion gouvernementale retransmise à la télévision.

Le dispositif de chômage indemnifié avait été instauré fin mars dans tout le pays et dans tous les secteurs de l'économie. L'objectif était d'inciter la population à observer un confinement strict. Aux yeux du chef du Kremlin, cet objectif a été atteint. angop

Europe: le déconfinement se poursuit sous le signe de la prudence

Un peu de shopping et beaucoup de prudence... En Belgique, les magasins ont rouvert leurs portes. Mais les règles sont strictes : 10 mètres carrés par client, 30 minutes maximum à l'intérieur, masque sur le nez et sans être accompagné, sauf par un mineur ou une personne dépendante.

Pour les bars et restaurants, il faudra

attendre le 8 juin. « Je suis en train de faire la file comme tout le monde avant qu'il y ait foule et qu'on ne puisse plus circuler, vu qu'il faut tenir 1,5 mètre de distance », rappelle Marie-Claire. « C'est un début, confie Magda. Mais on ne fait pas les magasins avec l'esprit aussi tranquille qu'on le faisait avant. On a toujours ce souci de bien se désinfecter les mains, de faire attention à ce qu'on touche... »

Présidence : Désiré Eberande nommé directeur de Cabinet intérimaire

Le porte-parole du président de la République, Kasongo Mwema, a annoncé, ce mardi 12 mai dans la soirée à la télévision nationale que le président Félix Tshisekedi a désigné le professeur Désiré Eberande comme son directeur de Cabinet ad intérim, suite à l'indisponibilité de Vital Kamerhe.

Désiré Eberande était le directeur de Cabinet adjoint du chef de l'Etat en charge de la politique. Il va assurer l'intérim de son titulaire Vital Kamerhe, actuellement en détention provisoire à la prison centrale de Makala depuis le 8 mai dernier.

L'actuel directeur du cabinet du chef de l'Etat est accusé d'être impliqué dans le présumé détournement des fonds alloués aux travaux qui devaient être réalisés dans les cadres des 100 premiers jours du mandat de Félix

Tshisekedi.

Docteur d'Etat en droit des affaires de la prestigieuse université de la Sorbonne le professeur Désiré Eberande Kolongele enseigne le droit à l'UNIKIN principalement. Il était jusqu'il y a peu, Dircaba du chef de l'Etat en charge des questions juridiques et administratives. Il est un ancien séminariste de Kinzambi. avec MCP



Premier tête-à-tête entre Félix Tshisekedi et le docteur Jérôme Munyangi

Dr Jérôme Munyangi a été reçu ce mardi 12 mai par le chef de l'Etat Félix Tshisekedi, à la cité de l'Union Africaine.

L'annonce a été faite via Twitter par Tina Salama, porte-parole adjointe du président Tshisekedi.

"Docteur Jérôme Munyangi à Kinshasa depuis peu, a été reçu ce mardi par le président de la République qui suit de près ses recherches sur la malaria et le Covid-19. Jérôme Munyangi entend désormais mener ses recherches en RDC", peut-on lire dans le Twett de Tina Salama.

Pour rappel, Jérôme Munyangi, âgé d'une trentaine d'années a depuis 2013 défendu la plante Artémisia et était contraint de s'exiler en France pour ses recherches du traitement de la malaria.

J.NK

L'évêque Mukuna attendu ce mercredi au parquet général près la cour d'appel de la Gombe

Le président du mouvement nommé "Éveil patriotique" Pascal Mukuna est attendu ce mercredi 13 Mai 2020 au parquet général près la cour d'appel de la Gombe pour répondre au mandat de comparution qui lui a été adressé.

L'évêque Pascal Mukuna est traduit en justice par madame Mimy Tshibola prétendue veuve de l'ancien collaborateur du représentant légal de l'église Assemblée Chrétienne de Kinshasa (ACK) pour viol et menace de mort.

La plainte qui a été déposée la semaine dernière soit quelques jours après celle de Mukuna contre Joseph Kabila ancien président de la République pour crime contre l'humanité au pays qu'il a dirigé pendant 18 ans.

D'jessy M'boma



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUVOIR JUDICIAIRE

EMK

PARQUET GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL DE KINSHASA/GOMBE
Cabinet de l'Avocat Général

RMP.1663/PG.023/a/2020/BBS.-

PRO - JUSTITIA
MANDAT DE COMPARUTION
(Article 15 du Code de Procédure Penale)

L'an deux mil vingt, le onzième jour du mois de mai ;

Nous, BUNDUKI BAOMBOLIA Samy, Officier du Ministère Public près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe ;

Mandons Monsieur : Pasteur Evêque MUKUNA, Responsable de l'Assemblée Chrétienne de Kinshasa, en sigle ACK, résidant au n°133, Avenue Bafwasende, Quartier Adoula dans la Commune de Bandalungwa.-

De comparaitre devant Nous, en notre cabinet, local 11, 2^{ème} niveau de l'Immeuble Palais de Justice (Place de l'Indépendance) dans la Commune de la Gombe, le mercredi 13 mai 2020 à 11 h00' précise pour y être entendu sur des faits infractionnels à lui imputés et lui faisons savoir que, faute de ce faire, il y sera contraint conformément à la loi.

A l'effet de quoi, nous avons signé le présent mandat.

L'Officier du Ministère Public,
BUNDUKI BAOMBOLIA Samy
Avocat Général

Vu pour réception :
- Nom :
- Signature :

Kinshasa: le Covid-19 frappe la RTNC

La RTNC, une infirmière Francine Lebobota a été testée positive du Coronavirus. Elle est en quarantaine à la Clinique Ngaliema. Elle donne les soins à la polyclinique de la RTNC.

Le personnel craint la propagation du Covid-19 car plusieurs de ses collègues et les personnes avec qui elle était en contact continuent à prester à la RTNC.

Selon le témoignage, la Direction financière et la polyclinique devraient être mis en quarantaine. Il se raconte que son proche avec qui elle est ensemble tous les jours est financier à la RTNC.

« Il est parmi les trois financiers qui descendent pour faire le rapport financier auprès du Directeur général et faire signer la programmation de dépenses journalières. Le cabinet du DG doit être aussi mis en quarantaine pour prévenir la propagation du Covid-19 », confie un agent de la RTNC.

C'est depuis vendredi 8 mai dernier que ce cas a été dépisté positif à la RTNC.

On s'interroge sur le sort des agents des autres directions qui seraient en contact avec le cas positif. C'est urgent.

Africa News RDC

Officiel

TP Mazembe : Démenti concernant Jean II Makoun

Le TP Mazembe tient à apporter un démenti formel au sujet d'éventuels contacts ou d'une signature avec l'ancien international camerounais Jean II MAKOUN.

Le club regrette d'une façon générale la publication d'informations erronées et non vérifiées auprès de son service



communication. Celle concernant MAKOUN en fait partie. Bien que le championnat soit à l'arrêt, la direction a un projet sportif sur lequel elle travaille pour préparer la prochaine saison. Le TPM n'a jamais, ni de près ni de loin, contacté le joueur concerné lequel n'entre pas dans ce projet.

Fin du championnat

A la Linafoot, des points de désaccord restent à trancher

Le championnat ne reprendra pas en RD Congo, ont décidé les clubs à l'unanimité, mais des points de désaccord restent à trancher.

Réunis samedi, les clubs sociétaires de la Ligue nationale de football (Linafoot) de RD Congo ont tranché à propos de la suite à donner à la saison 2019-2020 : interrompue en mars dernier pour cause de coronavirus, la compétition ne reprendra pas. Une décision rendue inévitable par la prolongation de l'état d'urgence dans le pays. Mais si l'arrêt définitif des activités fait l'unanimité, il n'en va pas de même de l'issue de la saison. Certains clubs se sont dits favorables à une saison blanche, sans montées ni descentes, tandis que d'autres souhaitent qu'un palmarès soit annoncé.

C'est évidemment le cas du TP Mazembe, bien placé pour le titre au moment de la coupure. « Il est hors de question que ce championnat soit déclaré blanc parce que nous avons disputé plus de 60% des matchs », a indiqué Frédéric Kitengie, le manager général des Corbeaux.

Par aucun miracle le sacre ne peut être arraché au TPM, l'essentiel est que le championnat se clôture normalement et qu'il y ait un classement. Et si classement il y a, c'est vrai tout le monde devra être d'accord de voir le TPM en tête... Nous espérons en outre avoir des descentes et des montées, sinon la Linafoot va empiéter sur d'autres organisations. Je pense là aux championnats provinciaux qui préparent leurs champions à se mettre à la disposition de la Linafoot. »

Ces différents points doivent être tranchés par la Fédération congolaise de football (FECOFA). Le comité exécutif de l'instance planche actuellement sur la question du cadre légal à donner aux décisions, de manière à prévenir d'éventuels recours.

« Cette question d'interruption des compétitions sportives n'est pas une affaire seulement congolaise. Le comité exécutif de la FECOFA examinera également beaucoup d'autres paramètres et se prononcera d'une manière claire et réfléchie dans l'intérêt de toutes les parties », a fait savoir le vice-président de la FECOFA, Théobald Binamungu.

La fin du suspense paraît proche.

Patrick Juillard
Football 365

Antwerp: Dieumerci Mbokani veut 2 ans de contrat pour prolonger

Dieumerci Mbokani demande un contrat de deux ans aux dirigeants d'Antwerp pour poursuivre l'aventure avec la formation belge de 1ère division. Mais dépendra de la situation de l'entraîneur, le polonais Laszlo Boloni, qui est également sur le départ.

L'avant-centre congolais va négocier en position de force au regard de ses super-

bes performances lors de ces deux dernières saisons. Il en était à 24 buts en 36 matchs, toutes compétitions confondues avant l'arrêt à cause du Coronavirus.

A 34 ans, l'ancien joueur de Belor (RDC) continue à attirer la convoitise des clubs surtout exotiques qui lui promettent des contrats énormes.

Michel TOBO



Le Real doit dégraisser pour faire de la place à Camavinga

Selon la Une de Marca du jour, la priorité du Real Madrid pour les semaines et les mois à venir est de dégraisser afin de faire de la place pour une nouvelle recrue potentielle : Eduardo Camavinga.

Le club merengue comptera 37 joueurs dans son effectif une fois que ses nom-



breux prêtés seront de retour, et les dirigeants madrilènes ont désespérément besoin de vendre certains de ces actifs pour réduire leur masse salariale et générer du capital pour les dépenses qu'ils envisagent cet été selon Marca. Eduardo Camavinga, le milieu de terrain de Rennes âgé de 17 ans qui intéresse beaucoup le club merengue, risque de coûter très cher.

REAL MADRID

Florentino Pérez sait comment forcer Nasser Al-Khelaifi à lâcher Kylian Mbappé

Le président madrilène a déjà une stratégie bien établie pour recruter l'international tricolore en juin 2021. C'est en tout cas ce que croit savoir la presse espagnole.

Ce n'est un secret pour personne, le Real Madrid compte bien s'offrir Kylian Mbappé dans un futur plus ou moins proche. Florentino Pérez rêve d'en faire son prochain galactique, alors que l'idée de revêtir la tunique merengue ne laisserait pas insensible le Parisien. Et si les Madrilènes commencent à y croire de plus en plus, c'est parce que le contrat du joueur expire en 2022, et qu'il n'a toujours pas prolongé son contrat avec son club actuel. Forcément, cet été 2021 s'annonce crucial, et la formation de la capitale espagnole sait qu'elle pourrait rapidement se retrouver en position de force.

Le média généraliste espagnol ABC en dit un peu plus sur ce dossier. Tout d'abord, le journal confirme que le Bondinois a envie de partir pour Madrid, mais surtout, explique que les Merengues veulent la jouer comme avec Eden Hazard l'été dernier, le Belge étant parti à un an de la fin de son contrat. Les Espagnols attendent ainsi le mois de juin 2021 pour discuter avec le Paris Saint-Germain, et c'est Florentino Pérez qui contactera directement son homologue parisien. L'homme d'affaires espagnol va ainsi prendre les commandes de l'opération et discuter directement avec le plus haut décideur parisien, comme ce fut le cas dans d'autres gros dossiers, comme Hazard ou Bale.



Kylian Mbappé souhaite devenir le numéro 1

Pour l'instant, aucun contact n'a donc été établi, et Pérez explique que tout ce qui a été dit dans les médias reste au stade de rumeurs pas franchement crédibles, mais il espère bien arriver à un an de la fin du contrat du Français dans la même situation qu'aujourd'hui pour pouvoir négocier un prix relativement bas. Le média estime qu'actuellement, et compte tenu de la crise, le prix de Mbappé ne dépasse pas les 150 millions d'euros. Un montant qui ne devrait pas vraiment augmenter d'ici un an, puisque si les caisses des clubs seront à nouveau un peu renflouées, la fin de son contrat approchera à grands pas.

Le journal insiste sur le fait que la Ligue 1 soit un championnat de second plan européen, ce qui tracasserait le joueur dans sa quête de grandeur. Delphine Vertheyden, son avocate, lui aurait même déconseillé de signer un nouveau contrat, sous peine d'être « enfermé dans une prison dorée ». Il aurait ainsi repoussé trois approches parisiennes. Cette même source rajoute que pour Mbappé, il ne s'agit plus d'argent, mais de volonté de devenir le meilleur joueur du monde. Et quel meilleur club que le Real Madrid pour y parvenir ?

Max Franco Sanchez

Portugal: Mbemba, Bolasia, Tshibola vont reprendre le 30 mai...

Chancel Mbemba (Photo), Yannick Bolasia et Aaron Tshibola vont reprendre le championnat le 30 mai avec leurs clubs respectifs, le Fc Porto, le Sporting Lisbonne et le Deportivo Aves en 1ère division à huis clos en tenant compte de l'évolution du Coronavirus. Mais ce ne sera pas le cas pour avec Arnold Nkufo Isako et le Sporting Club Farense en 2ème division.

En effet, le gouvernement portugais, au regard de la situation liée à la pandémie du Coronavirus dans le pays, n'a autorisé que la reprise du championnat de 1ère division sans apporter des précisions sur les motivations de cette décision que les dirigeants de la Segunda Liga ne digèrent pas jusque maintenant et l'ont fait savoir dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux de l'organisation.

« Aujourd'hui est probablement l'un des jours les plus sombres de l'histoire du football professionnel au Portugal. Deux compétitions sous le même organisme, avec les mêmes règles, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Alors pourquoi la décision de jouer la première ligue jusqu'au bout et de mettre fin immédiatement la deuxième ? Non, ce n'est pas une question de santé publique. Ça ne l'a jamais été. C'est une question d'intérêts installés, de pouvoirs absolus qui font ce qu'ils veulent et ils veulent de notre » football Ou sont-ils les » verts » rouges » et les » bleus » immunisés contre le virus ? Nous ne pensons pas », peut-être sur ce communiqué. Mais du côté des clubs, on joue à la tempérance notamment du côté du Sporting Club Farense, la formation d'Arnold Nkufo Isako où il est arrivé cet hiver en provenance de Caen (D2 France).

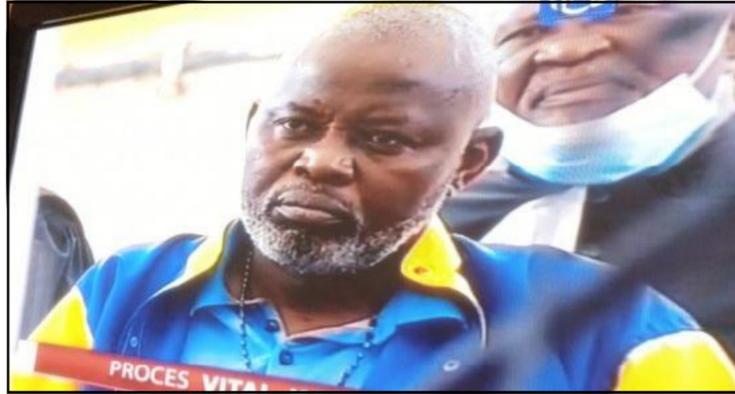
« Le Sporting Club Farense a pris connaissance de la décision de terminer la saison sportive de la Ligue Pro. Nous défendons, comme nous défendons toujours les intérêts supérieurs de cette institution. Le Sporting Club Farense attendra tranquillement les décisions des organes supérieurs qui régissent le football. Nous vous rappelons que l'état d'urgence continue d'être en vigueur et donc le Sporting Club Farense ne soutiendra aucune sorte de manifestation publique qui pourrait remettre en cause la santé et l'effort de tout le monde jusqu'ici », dit le communiqué publié sur les réseaux du club.

M. TOBO

Dossier 100 jours

V. Kamerhe transpire les révélations !

La République n'avait-elle pas raison de titrer dans sa dernière livraison que le directeur de cabinet du chef de l'Etat était en proie à une panique ? C'est pourtant l'impression que Vital Kamerhe a tôt cultivée dans la mémoire collective lors de sa première rencontre avec les juges devant instruire et trancher son dossier. Sans se faire prier deux fois, l'homme a reproché à la justice de ne s'intéresser qu'au directeur de cabinet et au comité de supervision des travaux d'urgence décrétés par le chef de l'Etat. Ce faisant, il a invité le tribunal à scruter aussi au niveau de la structure de coordination de ces travaux, tout en citant, à la demande du président du tribunal, le



nom du coordinateur qui se trouve être l'ambassadeur itinérant du Président Tshisekedi.

Le décor est ainsi planté pour un procès sans trop de peine pour les juges devant obtenir facilement les révélations, les affirmations et, probable-

ment, les pièces essentielles du dossier. Car, vraisemblablement, Vital Kamerhe est convaincu qu'il ne sortirait pas indemne de ce procès et son avenir politique semble scellé ; pour autant, il ne voudrait pas sombrer seul pour une manigance partagée avec la multitude. Chacun doit porter sa croix pour la part consommée personnellement.

Une aubaine à capitaliser par le Président de la République invité depuis longtemps à filtrer sa cour truffée, se-

lon plusieurs sources, non seulement d'incompétents mais aussi de personnes ciblées depuis des lustres par les services d'intelligence européens et américains pour divers crimes. Ils seraient déjà très impliqués dans les sales besognes qui dérèglent même le marché de change du pays, en provoquant la chute de la valeur de la monnaie nationale.

Le procès en cours a donc valeur de remettre de l'ordre dans la gestion de la *res publica*, en divorçant réellement d'avec les anciennes habitudes. D'autant qu'en dehors du discours le comportement des actuels dirigeants n'offre aucune différence avec celui décrié du régime précédent.

LR

Analyse libre

10 leçons anthologiques à retenir de la prestation de Kamerhe

10 leçons anthologiques à retenir de la 1ère audience foraine du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa Gombe qui juge l'inculpé et/ou prévenu c'est selon nommé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi et consorts pour le détournement des fonds publics qui étaient destinés au financement du programme d'urgence des 100 jours du Chef de l'Etat :

sont actuellement placés dans des paradis fiscaux, bancaires et judiciaires à travers le monde. Il sied de souligner que l'Angola vient de récupérer plus des 4 milliards de dollars USD que l'ancien Président de la République José Edouardo Dos Santos et sa fille Isabel avaient volés et placés dans des paradis fiscaux !

4. La République Démocratique du Congo intervient dans cette procédure judiciaire avec l'intention d'exiger à Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi et consorts des dommages-intérêts à titre de réparation du préjudice causé par la commission des infractions gravissimes. C'est aussi une façon désormais de créer une jurisprudence en matière de la correctionnalisation des détournements des fonds publics.

5. Le juge est hyper blindé, il est calme, posé et attentif au détail. Il est resté imperturbable face à la ruse de l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi qui avait osé vouloir lui donner des leçons sur son côté intellectuel à «deux francs et six sous». Le juge a su garder de la hauteur et il le lancer un regard vindicatif d'un bon père de famille méprisant sa science sans conscience.

6. L'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi a été maladroit dans sa ligne de défense qui consiste à nier tout en bloc en poussant l'outre-

cuidance jusqu'à arguer ne pas connaître le nommé Jeannot Muhima le Chargé des Importations à la Présidence de la République que lui-même avait fait recruter au cabinet du Président de la République Démocratique du Congo pareil que pour son coaccusé Jammal Samih qui a offert une «Nu propriété», c'est à dire, un bien immobilier à sa belle-fille Soraya Mpiana à Mbinza !

7. L'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi devrait éviter une confusion acerbe entre un débat politique stérile et judiciaire où les droits Miranda (Miranda Rights) recommandent ceci : «le prévenu à droit de garder silence. Si vous renoncez à ce droit, tout ce que vous dites pourra être retenu et sera utilisé contre vous».

8. L'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi devrait très vite revoir son attitude vis-à-vis du tribunal et revoir de faut en comble sa ligne de défense qui l'emmène tout droit à une condamnation certaine.

9. Désormais l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi devrait tenir compte d'un Ministère Public attentif, expérimenté et vigilant qui est appuyé par des avocats de la République percutants qui maîtrisent l'eschatologie du droit, la beauté de cette science juridique et surtout les méandres du Code pénal et du Code de procédure pénale de la République Dé-

mocratique du Congo.

10. «Last But Not Least» comme disent les anglo-saxons, pour signifier le «dernier point mais non des moindres, le juge a voulu faire voire au libanais Jammal Samih le coaccusé de l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi qu'ils sont des menteurs invertébrés et ce dernier est parvenu même à nier au nom de sa religion l'islam en plein mois de ramadan tout en citant outrageusement Allah, qu'il ne connaissait pas du tout son complice Vital Kamerhe Lwa Kanyinginyi Nkingi et pourtant dans les pièces à conviction qui sont déposées au greffe, il existent plusieurs photographies instantanées et des messages audios et téléphoniques qui cristallisent les liens que ces deux individus se connaissent très bien.

Que du parjure et du mensonge !

N.B. durant cette 1ère audience, le juge, le Ministère public et les avocats-conseils de la République Démocratique du Congo voulaient tout simplement dire à l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi et son ami libanais qu'ils forment une association des malfaiteurs, qu'ils bénéficient d'un procès équitable et qu'ils vont être mis en face des 40.000 pièces à convictions qui vont motivées leur condamnation pénale en 1ère instance !

Dont acte

Maître Beylard David PhD
Attorney at law